

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2024201 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 09/12/2024

Objet : PROVISION POUR RISQUE SAS CDS

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 11/12/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2024-201 PROVISION POUR RISQUE SAS CDS.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20241209-2024201-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 11/12/2024

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	15
Représentés :	0
Excusés :	21
QUORUM	9
Votants	13

SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, au jour du neuf décembre à quatorze heures, le conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Gilbert HÉBRARD en date du 19 novembre 2024.

Étaient présents : HÉBRARD Gilbert, membre titulaire, BAYLAC Sandrine, membre titulaire, LLORCA Jean-Louis, membre titulaire, BOUCHE Joël, membre titulaire, POUMIROL Émilienne, membre titulaire, LAFFONT Didier, membre titulaire, DENOUVION Victor, membre titulaire, LECLERC Marie-Claude, membre titulaire, LAURENTIES Céline, membre titulaire, DE SCORRAILLE Jean-Baptiste, membre titulaire, DEUILHÉ Serge, membre titulaire, ITIER Alain, membre titulaire, CAZALOT Christian, membre suppléant, GERGAUD Sylvain, LACOMBE Thierry

Étaient représentés :

Étaient excusés : DEGERS Laurence, membre titulaire, CROQUETTE Martine, membre titulaire, LUBAC Christophe, membre titulaire, SUAUD Thierry, membre suppléant, BAGNERIS Bernard, membre suppléant, MALRIC Line, membre suppléant, VEZAT-BARONIA Maryse, membre suppléant, MASELLA Lauriane, membre suppléant, FOUCHIER Dominique, membre suppléant, SIORAT Florence, membre suppléant, GIBERT Vincent, membre suppléant, TOUZET Sophie, membre suppléant, BARRIÈRE Karine, membre suppléant, LAMANT Sophie, membre suppléant, DUNAL Jonhny, membre titulaire, SERVAT Jacques, membre titulaire, GILLON Christophe, membre suppléant, BOYER Maxime, membre suppléant, MORIN Claude, membre suppléant

OBJET : PROVISION POUR RISQUE SAS CDS

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 applicable au SDIS 31 ;

Considérant que :

- la société CDS, titulaire du lot n°4 « couverture étanchéité » pour la construction du CIS de Toulouse Atlanta a introduit une requête auprès du tribunal administratif de Toulouse, enregistrée le 11 septembre dernier, au titre des pénalités de retard appliquées par le SDIS dans le cadre de l'exécution de ce marché ;

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

- le montant des pénalités est de 32 100 €, constaté par titre de recette n°909 du 12 juillet 2024.
- le tribunal administratif a proposé, en date du 21 octobre dernier, d'engager une médiation en vue de trouver une issue à ce litige ;
- cette médiation a été acceptée par les deux parties ;

Néanmoins, le risque de non recouvrement doit être anticipé et inscrit dans l'attente du résultat de la médiation.

En conséquence, il vous est proposé de provisionner la somme de 32 100 € correspondant à l'estimation du risque sur ce dossier sur l'exercice 2024.

Les crédits correspondants seront inscrits à la décision modificative n°1, budget principal, de l'exercice 2024 qui va vous être présentée en séance.

ENTENDU le rapport de Jean-Jacques FERRIER, Rapporteur

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du conseil d'administration, **à l'unanimité,**

DECIDENT de provisionner le montant de 32 100 €.

Les crédits correspondants sont inscrits à la décision modificative n°1 de l'exercice 2024, budget principal.

AUTORISENT le président du conseil d'administration à saisir un avocat pour tout conseil en cas de besoin.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

☎ 05 61 06 37 09
secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex